

<b>CONDITIONS D'UTILISATION CONCERNANT L'UTILISATION PAR DES TIERS DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES<sup>1</sup></b>
--

- a) **Périodes de fermeture**  
Les infrastructures sont fermées pendant les vacances de Noël et à partir de la dernière semaine de cours avant les vacances d'été, jusqu'à la fin de la deuxième semaine d'août.
- b) **Accès**  
L'accès se fait uniquement par les chemins habituels desservant chaque école, en privilégiant les entrées principales de chaque infrastructure.
- c) **Stationnement**  
Les véhicules doivent être stationnés uniquement sur les emplacements prévus à cet effet. Tout parcage hors case est interdit afin de garantir l'accès aux véhicules de secours.
- d) **Respect du voisinage**  
Il est requis de respecter le voisinage et de limiter les nuisances.
- e) **Nourriture et boissons**  
La consommation de nourriture et de boissons est interdite dans les aulas, à l'exception des loges. Seule l'eau est autorisée dans les salles de sport.
- f) **Clés et caution**  
Une caution est demandée lors de la remise des clés. Le rendez-vous est fixé d'un commun accord entre les parties. Pour les restaurants (de même pour les cuisines EF du CO de Pérolles), le responsable (exploitant / responsable de branche) sera présent. Les clés doivent être rendues au plus tard le matin du premier jour ouvrable suivant la fin de la location, contre restitution de la caution.
- g) **Assurance responsabilité civile**  
Une attestation d'assurance RC peut être demandée à tout moment.
- h) **Matériel technique**  
Pour les aulas, le responsable désigné doit remettre le matériel technique en état, conformément aux instructions du dossier technique.
- i) **Responsabilité du requérant**  
Le requérant est responsable du respect de toutes les directives et conditions.

<sup>1</sup> Le terme masculin s'applique indistinctement aux personnes de sexe féminin et masculin.